

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU
COMMERCE ET DE L'ARTISANAT**

SECRETARIAT GENERAL

**CENTRE NATIONAL DE LA
PROPRIETE INDUSTRIELLE**

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

Ouagadougou, le 18 mars 2021

**APPEL A CANDIDATURE POUR LA CONCEPTION DU
LOGOTYPE DU LABEL KOKO DUNDA**

Mars 2021

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le secteur de la mode vestimentaire burkinabè est marqué depuis ces dernières années par la « visibilité d'une étoffe appropriée et renommée « Koko Dunda » mise en valeur par le styliste Sébastien Bazemo.

Cette étoffe, autrefois connue sous les appellations « Tchè ti barala » ou « Soro ma guèlè » c'est-à-dire respectivement « mon mari est au chômage » ou « Facile de s'en procurer », constitue un symbole de persévérance et d'attachement aux valeurs culturelles de notre pays et s'impose comme une référence de créativité et d'élégance chez les professionnels de la mode.

Pour améliorer la qualité et la compétitivité de ce produit sur le marché national et international, sécuriser régulièrement les différents motifs créés, lutter contre la copie et l'imitation et améliorer les conditions de vie des acteurs de la filière, le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA) a pris l'initiative de labelliser le Koko Dunda.

Pour ce faire, le MICA organise une compétition pour la création d'une identité visuelle (logotype) originale pour le label Koko Dunda.

II. OBJET DU CONCOURS

Le pagne Koko Dunda devrait être identifiable et reconnaissable facilement. Cela doit se faire par un élément graphique (logo) de nature à permettre sa reconnaissance sur le marché national et international par tout consommateur.

L'objet du présent concours est donc principalement de créer une estampille (logotype) commune et unique à apposer sur tous les pagnes Koko Dunda jugés conformes aux prescriptions techniques contenues dans un cahier de charges élaboré à cet effet. Ce logotype qui sera protégeable par marque collective devra contribuer à la valorisation de ce pagne et permettre aux consommateurs d'identifier ledit pagne tout en limitant les risques de confusion, de copie ou de reproduction illicite.

III. ELEMENTS DU LOGO

Les propositions de logo devront impérativement respecter les obligations suivantes :

- L'inscription «Koko Dunda» devra figurer sur l'estampille ;
- Le concepteur doit accompagner son logo d'un texte expliquant la signification des symboles et des couleurs, la justification de la fonte et la place de chaque élément par rapport à l'ensemble, etc.
- Le logo proposé doit être original et être le résultat d'un travail créatif personnel de l'auteur. Il ne doit nullement être une reproduction, ni une copie, ni une imitation d'un travail similaire ;

- Le logo doit être accompagné d'une charte graphique claire et précise.

IV. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert aux artistes, infographes, graphistes, plasticiens, iconographes, professionnels de la communication, personnes morales. Pour faire acte de candidature, les participants devront remplir le bulletin prévu à cet effet, disponible au Centre National de la Propriété Industrielle (CNPI), dans les Directions Régionales du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (DRICA) ou sur le site web du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA)

Le dossier de candidature, pour chaque soumission, doit obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

- un bulletin de participation dûment rempli comportant son acceptation, sans réserve des conditions du présent avis de concours ;
- le curriculum vitae du participant ;
- une vue complète de la proposition sous format A4 comportant la **signature de l'auteur** ;
- une note décrivant la signification de son œuvre ;
- une version électronique sous clé USB de la proposition et de la charte graphique ;
- une photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou du registre de commerce.

Les propositions non retenues ne seront pas restituées. Tout candidat au présent concours est tenu de lire et d'approuver le présent avis à concours.

V. CRITÈRES DE SÉLECTION ET RECOMPENSE

1. Critères de sélection

Le choix des meilleures œuvres se fera sur la base des critères ci-après :

- Créativité et originalité de la proposition : Ce logo traduit-il l'originalité, la créativité et l'imagination ?
- Qualité esthétique : le logo est-il suffisamment accrocheur pour attirer l'attention du public ?
- Harmonie des couleurs et des éléments : Le logo affiche-t-il l'équilibre visuel et l'harmonie des couleurs ? Les différents éléments s'associent-ils pour créer un ensemble attrayant, harmonieux et pertinent ?
- La simplicité et la facilité de manipulation du logo, sa transposition et son adaptation aux différents supports et utilisations.

2. Récompenses

Le processus de sélection des différents logos aboutira à un classement des deux (02) meilleures propositions et pour lesquelles les prix seront attribués à leurs auteurs selon les montants ci-après.

1^{er} prix.....1.000.000 FCFA

2^{ème} prix500.000 FCFA

NB : Les œuvres primées deviennent la propriété exclusive du MICA qui pourra les modifier ou les exploiter à toutes fins utiles. Aucune utilisation de ces œuvres primées ne sera autorisée, sans un avis expressément notifié de la part du MICA.

VI. DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET DÉLAI DE PARTICIPATION

Les candidats intéressés par cet avis à concours sont invités à adresser leur dossier de candidature à **Monsieur le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat** et déposer au Secrétariat du Centre National de la Propriété Industrielle (CNPI) sis à la ZAD en face de l'Agence Nationale de Biosécurité, boulevard des Tensoba, BP 258 Ouagadougou, Tél : (00226) 70 09 51 86/ 78 21 02 41 ou dans les Directions régionales du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat. Les dossiers devront obligatoirement être présentés sous pli fermé portant uniquement la mention : « Concours de conception du logo Koko Dunda ».

La date limite pour l'envoi des propositions est fixée au **20 avril 2021 à 16 heures**.

Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel.

Le Ministre de l'Industrie, du
Commerce et de l'Artisanat

Harouna KABORE

Officier de l'Ordre de l'Étalon

